



SOUTH NATION  
**CONSERVATION**  
DE LA NATION SUD

## Programme d'assainissement de l'eau Lignes directives de financement 2009

**MONTANT DE LA SUBVENTION:** jusqu'à un maximum de 5 000\$. Un programme d'incitation au rendement de 150\$/année, pour un maximum de 10 ans

- Pour être admissibles à une subvention, les zones tampons doivent mesurer au moins 3 mètres de largeur (10 pieds) à partir du sommet des rives. Des zones tampons plus larges sont fortement recommandées. Les demandes reliées à l'abandon des terres fragiles seront étudiées cas par cas.
- Le propriétaire foncier doit présenter un plan spécifiant les espèces d'arbres devant être plantés, la densité de la plantation, l'emplacement ainsi que la préparation et l'entretien du terrain. Le personnel de la CNS peut aider à la réalisation de ce plan.
- La végétation des zones tampons (herbe, arbres, arbustes) doit respecter les recommandations du personnel de la CNS afin d'assurer un maximum de stabilité du sol. Les plantes indigènes sont recommandées mais non obligatoires. Le propriétaire foncier est responsable de la plantation des arbres et doit choisir des essences qui n'attirent pas les castors.
- Le terrain doit être aménagé adéquatement en vue de la plantation des arbres.
- Le propriétaire doit également maintenir la zone tampon en bon état.
- Le bétail ne doit pas avoir accès aux zones tampons et la circulation des véhicules doit y être réduite au minimum.
- L'usage des fertilisants, des pesticides et des autres produits chimiques doit être limité à la zone tampon.
- Il incombe au requérant d'obtenir les permis municipaux, provinciaux ou autres et les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet.

### **COÛTS ADMISSIBLES:**

- permis
- services techniques
- matériaux (incluant les végétaux)
- main-d'œuvre contractuelle
- location d'équipement
- les systèmes de protection des arbres

### **COÛTS INADMISSIBLES:**

- emploi de la main-d'œuvre ou de la machinerie de
- l'auteur de la demande, des personnes à sa charge ou
- de son entreprise
- la végétation commerciale des arbres fruitiers ou les
- espèces d'arbres de Noël qui sont commercialement
- vendables dans moins de 5 ans
- ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS)

### **EXIGENCE RELATIVE AU PLAN ENVIRONNEMENTAL DEL LA FERME (PEF) / GUIDE POUR FOYER EN SANTE:**

Pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme, le demandeur provenant de milieu agricole doit avoir développé un plan d'action à l'aide de la troisième édition du PEF. L'agriculteur doit fournir une copie de l'attestation d'examen délivrée par son représentant de programme à l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario (OSCIA). Cette attestation doit stipuler que l'agriculteur a complété un PEF — 3e édition dont l'évaluation et l'approbation ont été réalisées par les pairs. Le contenu du PEF demeurera strictement confidentiel.

Le demandeur provenant d'un milieu non agricole doit compléter le Guide pour un foyer en santé pour recevoir une aide financière dans le cadre du programme.

### **PROCESSUS D'APPROBATION:**

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud (CNS) afin de compléter une demande de subvention. Un Comité se penchera sur toutes les demandes de projets et attribuera un élément de priorité à chacun selon le bénéfice pour la qualité de l'eau. Les propriétaires fonciers sont limités à un seul projet subventionné par catégorie par année et à deux par catégorie à vie. Le financement est limité.

Les projets devront être pré-payés par le propriétaire foncier. La subvention vous sera versée seulement lorsque le projet aura été complété et inspecté à la satisfaction de la CNS et que vous nous aurez fait parvenir des copies des factures, reçus, chèques oblitérés, permis, etc. Les reçus doivent contenir un détail des heures de travail, les quantités de matériaux achetés et les coûts afférents. Les projets doivent être complétés et la paperasse soumise par le 15 décembre de l'année approuvée. Le paiement n'est pas garanti si la date limite est dépassée.

RÉFÉREZ-VOUS AU GUIDE DU REQUÉRANT POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'APPLICATION.

38 Victoria Street, Finch, Ontario K0C 1K0 · [info@nation.on.ca](mailto:info@nation.on.ca) · [www.nation.on.ca](http://www.nation.on.ca)  
Toll Free: 1-877-984-2948 ext. 238 · Tel: 613-984-2948 ext. 238 · Fax: 613-984-2872

